



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 mai 2009
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 6123^e séance, tenue le 11 mai 2009, la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité souligne qu'il est urgent de parvenir à une paix globale au Moyen-Orient. Une action diplomatique énergique est indispensable pour atteindre l'objectif fixé par la communauté internationale, à savoir : une paix durable dans la région, fondée sur un attachement constant à la reconnaissance mutuelle, à l'élimination de la violence, de l'incitation à la violence et de la terreur, et sur la solution de deux États, sur la base des accords et obligations précédents.

Dans ce contexte, le Conseil rappelle toutes ses résolutions antérieures sur le Moyen-Orient, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003), 1850 (2008) et 1860 (2009), ainsi que les principes de Madrid. Il prend également acte de l'importance de l'Initiative de paix arabe de 2002.

Le Conseil encourage le Quatuor en ce qu'il entreprend pour appuyer les parties dans leurs efforts pour parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Le Conseil réaffirme son attachement à l'irréversibilité des négociations bilatérales, sur la base des accords et obligations précédents. Le Conseil demande à nouveau aux parties et à la communauté internationale de renouveler d'urgence leurs efforts pour parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, inspirée par la perspective d'une région où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte en paix, dans des frontières sûres et reconnues.

Le Conseil demande par ailleurs aux parties de respecter les obligations qu'elles ont souscrites dans la Feuille de route axée sur les résultats et de s'abstenir de toute mesure susceptible d'entamer la confiance ou de remettre en cause l'issue des négociations sur les questions fondamentales.

Le Conseil invite tous les États et toutes les organisations internationales à appuyer un Gouvernement palestinien attaché aux principes définis par le Quatuor et dans l'Initiative de paix arabe, et qui respecte les engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine, et il encourage l'adoption de mesures concrètes en vue de la réconciliation entre Palestiniens, notamment à



l'appui des efforts de l'Égypte à cet égard. Il invite à aider au développement de l'économie palestinienne, à utiliser au mieux les ressources mises à la disposition de l'Autorité palestinienne et à renforcer les institutions palestiniennes.

Le Conseil appuie la proposition de la Fédération de Russie tendant à voir organiser, en concertation avec le Quatuor et les parties, une conférence internationale sur le processus de paix au Moyen-Orient, à Moscou, en 2009. »
